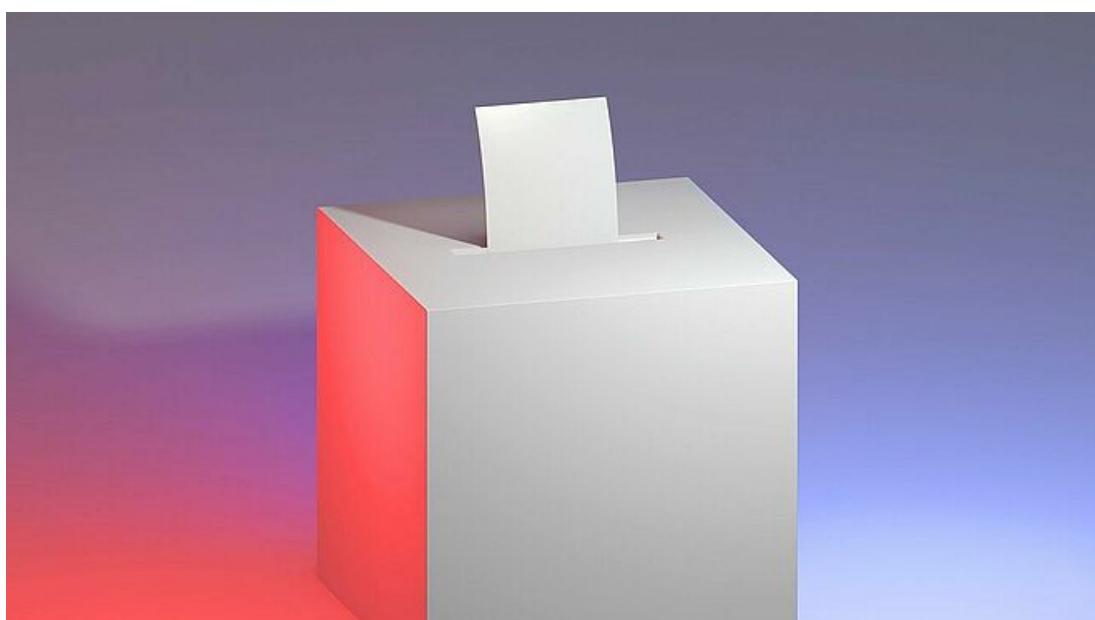


Élections municipales 2026 à Uzès : les bureaux de vote passent de 5 à 8

La Ville d'Uzès informe ses habitants que les bureaux de votes passent de 5 à 8 pour les élections municipales.

Publié le 04 décembre 2025



Élections municipales 2026 à Uzès : les bureaux de vote passent de 5 à 8

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. A Uzès, les bureaux de votes passent de 5 à 8 et seront tenus à la salle polyvalente. Attention ! Vous avez donc peut-être changé de bureau de votes.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 ET 22 MARS 2026



LA VILLE D'UZÈS PASSE DE 5 À 8 BUREAUX DE VOTES

A à Bl > BUREAU 1
Bo à Cn > BUREAU 2
Co à E > BUREAU 3
F, G, H > BUREAU 4
I, J, K, L > BUREAU 5
M, N, O > BUREAU 6
P, Q, R > BUREAU 7
S à Z > BUREAU 8



Attention ! Vous avez peut-être changé de bureau de vote

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.uzes.fr

Nouvelle répartition des bureaux de votes en fonction de votre nom de famille

> A à Bl : Bureau 1

> Bo à Cn : Bureau 2

> Co à E : Bureau 3

> F, G, H : Bureau 4

> I, K, K, L : Bureau 5

> M, N, O : Bureau 6

> P, Q, R : Bureau 7

> S à Z : Bureau 8

Petit rappel : comment voter ?

Pour voter, vous devez :

> être inscrit sur les listes électorales

> Présenter une pièce d'identité

Avoir sur soi la carte électorale n'est pas obligatoire, mais recommandé.

Quelle pièce d'identité présenter?

> Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

> Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)

<https://www.uzes.fr/actualites/elections-municipales-2026-a-uzes-les-bureaux-de-vote-passent-de-5-a-8?>

- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

You êtes absents? Vous pouvez voter par procuration

Deux possibilités :

- Avec une identité numérique certifiée France Identité, procédure 100 % dématérialisée, sans déplacement, via <https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- Sans identité numérique certifiée, en remplissant le formulaire suivant <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675>, puis un déplacement est nécessaire : commissariat, gendarmerie ou consulat pour vérifier votre identité

Il est préférable d'anticiper vos démarches afin de garantir la prise en compte de votre procuration dans les délais.

Retrouvez toutes les informations sur le lien suivant : <https://www.gard.gouv.fr/.../Elections.../Espace-electeurs>



Afin de vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales, et connaitre votre bureau de vote, rendez-vous >ICI<

Une fois inscrit sur les listes électorales, vous recevrez votre carte électorale par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection.

Attention ! **Date limite d'inscription sur les listes : le 6 février 2026.** Ce délai est reporté au 5 mars 2026 dans certaines conditions.

Plus d'informations sur les élections municipales 2026 : <https://www.vie-publique.fr/elections-municipales-et-communautaires-des-15-et-22-mars-2026>

CONTACT

<https://www.uzes.fr/actualites/elections-municipales-2026-a-uzes-les-bureaux-de-vote-passent-de-5-a-8?>



Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848
✉️ accueil-mairie@uzes.fr

 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :

1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)